



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>5863</b>	<b>De M. François Piquemal</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, plein emploi et insertion		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> >retraites : généralités	<b>Tête d'analyse</b> >Solidarité nationale pour les sapeurs- pompiers volontaires	<b>Analyse</b> > Solidarité nationale pour les sapeurs- pompiers volontaires.
Question publiée au JO le : <b>21/02/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. François Piquemal attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur la situation des sapeurs-pompiers volontaires dans le projet de loi sur les retraites. Les sapeurs-pompiers représentent aujourd'hui l'un des seuls services publics disponibles 24 heures sur 24. Ils sont plus de 254 000 pour éteindre les incendies, secourir les personnes en danger et assister les populations, palliant trop souvent les défaillances d'un État absent. M. le député rappelle d'ailleurs au Gouvernement que le dérèglement climatique est commencé et qu'avec lui les incendies vont augmenter de 50 % d'ici la fin du siècle, selon les experts. Il signale également que la France n'est déjà pas en reste avec plus de 66 000 hectares brûlés en 2022, un record. Actuellement, ce service essentiel tient largement grâce aux sapeurs-pompiers volontaires. Ils occupent 78 % des effectifs. Ce sont des hommes et des femmes qui donnent de leur temps libre pour secourir les autres, au détriment de leur vie privée et de leur santé. Or les montants de la bonification financière actuelle pour les personnes s'engageant en qualité de sapeurs-pompiers volontaires sont excessivement bas : malgré une récente revalorisation, on compte 254 euros mensuels maximum après 35 années de service et à peine 42 euros après 15 années de service. En 2027, il faudra déjà 50 000 sapeurs-pompiers volontaires de plus, selon la Fédération nationale des sapeurs-pompiers afin d'assurer leurs missions. On encourt le risque de perdre à terme des effectifs conséquents de sapeurs-pompiers volontaires, ce qui mettrait en péril le service public dans son intégralité. Il lui demande donc quelles seront les mesures pour les soldats du feu volontaires dans le cadre de cette réforme du système de solidarité nationale.